AUTOVISION PL
CONTROLE TECHNIQUE POIDS LOURDS

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

N° d'imprimé : J005511968

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	13/10/2025	25037622

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

12/04/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : **S072J102**
(9) RAISON SOCIALE :
AUTOVISION PL
(3) COORDONNÉES :
12 RUE PIERRE MARTIN

72000 LE MANS
02 43 61 09 77

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 072J7013
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
FD-128-WH (F)	22/03/2019	21/05/2007

Marque	Genre	Carrosserie
SETRA	TCP	CAR

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
WKK63213113104030	M3

Type/CNIT	Energie
S415GTHD	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

714785

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances mineures

0.2.1.c.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles
3.2.1.a.1. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré (Avant Droite Supérieur)
3.3.1.b.1. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé (Gauche)
4.11.1.c.1. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Isolation endommagée ou détériorée (Avant Gauche Extérieur Supérieur)
4.5.1.c.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Mauvaise fixation (Avant Droite, Avant Gauche)
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (Droite, Gauche)
6.1.1.c.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion (Essieu 2, Inférieur)
6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (Avant Droite Latéral, Avant Gauche Latéral, Arrière Droite Inférieur)
6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration (Arrière)
9.1.2.b.1. ISSUES DE SECOURS : Signalisation des issues de secours illisible (Arrière, Latéral Extérieur)
9.1.2.d.1. ISSUES DE SECOURS : Présence de film plastique (Latéral Supérieur)
9.5.1.a.1. DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR ET D'INDICATION DE PARCOURS : Dispositifs défectueux ou non conformes aux exigences (Avant Droite, Avant Droite Inférieur)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ETAT DE CHARGE : A vide
CATEGORIE DU VEHICULE :
Véhicule de transport en commun de personnes

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (<=0.60m-1) :
C1:0.10m-1 C2:0.10m-1

Frein de service :
Efficacité globale (>= à 50%) : 55%
Efficacité par essieu : E1 : 57% E2 : 54%
Déséquilibre (<20%) E1 : 6% E2 : 13%
Frein de stationnement : Efficacité (>= à 18%) : 26%
Frein de secours : indépendance des circuits

Feux de croisement (-0.5% à -2.5%) : G:-1.6% D:-1.2% h<0,8m
Feux de brouillard avant (-1.0% à -3.5%) : G: D:+0.9%



Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation	Date de 1ère immatriculation
A. FD-128-WH	B. 21/05/2007

C.1 STAO PL

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

60 AVENUE OLIVIER HEUZE

72015 LE MANS CEDEX 2

D.1 SETRA

D.2

D.2.1

D.3 S415GTHD E. WKK63213113104030

F.1	0	F.2	19000	F.3	22500
G	0	G.1	13700		
J	M3	J.1	TCP	J.2	J.3 CAR
K					
P.1	0	P.2	0	P.3	GO P.6 32
Q	0.00	S.1	59	S.2	0 U.1 91
U.2	1500	V.7	0	V.9	0555*0578B

X.1 VISITE AVANT LE 04/04/2019

Y.1	384	Y.2	285
Y.3	0	Y.4	4
Y.5	2.76	Y.6	675.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Ludovic GUILLAUME

H

I 22/03/2019

Z.1 TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES MOINS 10 P

Z.2

Z.3

Z.4

COUPON DÉTACHABL

Certificat d'immatriculation

FD-128-WH 22/03/2019

2019BG16317

WKK63213113104030

SETRA

STAO PL

FD-128-WH

CRFRAFD128WH4WKK6321311310403040705213TCP<<<

CAR<SETRA<<<<<<<<<S415GTHD<<<<<2019BG1631734

ATTESTATION D'AMENAGEMENT D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

NUMERO : 07.05.1246

(Arrêté Ministériel du 02 juillet 1982 modifié relatif au Transport en Commun de Personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le Transport en Commun de Personnes dans les conditions suivantes :

Genre : T.C.P. Carrosserie : CAR Marque : SETRA Type : 415 GT HD 457

Numéro d'identification du véhicule : WKK63213113104030

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS

(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATION ASSISES	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*	*H*
Conducteur	1	1			1			
Convoyeur	1	----			1			
Assis (hors strapontins)	57	57			57			
Strapontins	----	----			----			
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	----	----			----			
Accompagnateur(s) obligatoires(s)	----	----			----			
Debout	----	14			----	a)	a)	a)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	**59**	**72**			**59**			

a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document.

CONFIGURATION COUCHEES	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	*J*	*K*	*L*	*M*	*N*	*O*	*P*
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur								
Couchés								
Assis								
Accompagnateur obligatoire couché								
assis								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées								
assises								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées								

Sous les réserves générales de l'Arrêté Ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'Arrêté Ministériel susvisé.
Les véhicules non affectés à un service urbain doivent être équipés d'une boîte de premiers secours et d'une lampe autonome

« Véhicule muni d'un ralentisseur en application de l'article 37 »
« Vitesse maximale 100 Km/h sur autoroute »
« Véhicule équipé du dispositif de verrouillage prévu à l'Article 51-1 »
« Places debout autorisées en fonction de l'Article 71 »

Le Constructeur : EvoBus France S.A.S.

Arnaud DEBAIR

EVOBUS FRANCE SAS
Service Homologation
2 à 6, rue du Vignolle
95200 SARCELLES

Fait à Sarcelles,
Le 10.05.2007